

Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 99-445 du 31 mai 1999 portant création de l'université de la Polynésie française,  
Vu le règlement intérieur de l'université de la Polynésie française, notamment son article 31,

Sur rapport du président de l'université,

Le conseil d'administration en date du **5 décembre 2023** et suivant le quorum,

**DÉCIDE,**

**ARTICLE 1 :** La grille tarifaire des services proposés par l'université de la Polynésie française pour l'année universitaire 2023-2024 est adoptée conformément au document annexé.

**ARTICLE 2 :** A titre dérogatoire et dans le cadre d'une convention spécifique, le président de l'université est autorisé à accorder la gratuité des prestations aux établissements et institutions publiques ou aux associations à but non lucratif.

**ARTICLE 3 :** Dans le cadre de la promotion du sport en Polynésie française, le président de l'université est autorisé à accorder un tarif inférieur à la grille tarifaire pour les prestations relatives à la halle des sports.

**ARTICLE 4 :** La directrice générale des services de l'université de la Polynésie française est chargée de la publication et de l'exécution de la présente délibération dans les conditions réglementaires en vigueur.

<b>Membres en exercice :</b>	<b>28</b>
<b>Quorum :</b>	<b>14</b>
<b>Membres présents ou représentés :</b>	<b>25</b>
<b>Vote :</b>	
<b>Pour</b>	<b>25</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

A Punaauia, le 05 décembre 2023



Le Président,

  
Pr. Patrick CAPOLSINI

ANNEXE : grille des tarifs de l'UPF pour 2023-2024.



**GRILLE TARIFAIRE**  
**A PARTIR DE LA**  
**RENTREE UNIVERSITAIRE**  
**2023-2024**



# SOMMAIRE

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE .....	3
FORMATION INITIALE .....	5
INSTITUT CONFUCIUS.....	7
PATRIMOINE.....	9
UMR EIO .....	14
ŒUVRES UNIVERSITAIRES .....	16
DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES.....	18
RECHERCHE .....	20

# BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE

Perte d'ouvrage	<i>Facturation au prix d'achat + 2 000 XPF de frais de gestion</i>			
Carte lecteur extérieur ou carte DUO UN AN	<i>5 500 XPF net de taxe</i>			
Carte lecteur extérieur ou carte DUO TROIS MOIS	<i>1500 XPF HT</i>			
Carte lecteur extérieur ou carte DUO SIX MOIS	<i>3000 XPF HT</i>			
Carte d'accès Etudiant du territoire ou étranger (autres que UPF et universités françaises publiques)	<i>4057 XPF net de taxe</i>			
Carte d'accès Etudiant des universités françaises publiques	<i>Gratuit (réciprocité)</i>			
Catalogue de l'exposition « Le mythe de la femme lézard »	<i>2 000 XPF HT</i>			
Livre « 5000 ans de culture ultramarine »	<i>1 000 XPF HT</i>			
Livre « Huitre perlière de Tahiti »	<i>2 857 XPF HT</i>			
Les cahiers du CIRAP n°1	<i>1 429 XPF HT</i>			
Les cahiers du CIRAP n°2	<i>1 429 XPF HT</i>			
Les cahiers du CIRAP n°3	<i>1 429 XPF HT</i>			
Prêt entre bibliothèques (PEB)	PEB Fournisseur (tarif appliqué à l'encontre de l'organisme emprunteur)		PEB demandeur (tarif appliqué à l'utilisateur de la BU)	
	Prêt d'original (tous types de documents)	Reproduction d'extrait de document	Prêt d'original (tous types de documents)	Reproduction d'extrait de document
	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>

Ordinateurs portables ou liseuses non restitués ou détériorés	<p>Si matériel &gt; 2 ans : remboursement au prix d'achat avec un abattement de 30%</p> <p>Si matériel &lt; 2 ans : remboursement au prix d'achat</p>
---------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

# FORMATION INITIALE

Droit d'inscription à la certification PIX sur inscriptions individuelles	Gratuit pour les étudiants de l'UPF et personnels de l'UPF  Autres : 5 370 XPF (45 euros) par candidat dont 1 193 XPF (10 euros) par candidat à reverser au GIP PIX
Droit d'inscription à la certification PIX sur inscriptions collectives	Selon convention avec un minimum de 1 193 XPF (10 euros) par candidat à reverser au GIP PIX avec un plafond limité à 5 370 XPF (45 euros) par candidat
Droit d'inscription au C2i2e	3 000 XPF (en cas d'échec au 1 <sup>er</sup> examen)
Droit d'inscription au C2i2MS	4 000 XPF
Renouvellement carte d'étudiant perdue	2 000 XPF
Paramétrage du template (correction QCM)	20 000 XPF
Scan – correction automatisée – QCM	75 XPF par copie
Surveillance d'examens délocalisés	1 500 XPF/heure
Photocopie N&B	10 XPF TTC par copie
Photocopie Couleur	50 XPF TTC par copie

# INSTITUT CONFUCIUS



Droit d'inscription cours de mandarin		60 000 XPF
Droits d'inscription examen écrit HSK	Niveau 1	1 790 XPF
	Niveau 2	2 390 XPF
	Niveau 3	3 580 XPF
	Niveau 4	4 180 XPF
	Niveau 5	4 780 XPF
	Niveau 6	5 970 XPF
Droits d'inscription examen oral HSK	Niveau 1	1 790 XPF
	Niveau 2	2 980 XPF
	Niveau 3	4 180 XPF
Droits d'inscription examen BCT	Niveau A	5 370 XPF
	Niveau B	7 757 XPF
Droits d'inscription examen écrit YCT	Niveau 1	597 XPF
	Niveau 2	1 193 XPF
	Niveau 3	1 790 XPF
	Niveau 4	2 387 XPF
Droits d'inscription examen oral YCT	Débutant	1 193 XPF
	Intermédiaire	1 193 XPF

Les modalités de remboursement des frais d'inscription des étudiants de l'Institut Confucius ont été définies par la délibération n° 2020/05 du conseil d'administration du 03 mars 2020.

# PATRIMOINE

Caution clé clim - DLP	4 000 XPF
Caution badge magnétique pour accès aux salles de cours - DSI	4 000 XPF
Facturation clé électronique perdue ou détériorée	6 000 XPF

## TARIFS DE LOCATION DES ESPACES DE L'UPF

### AMPHITHÉÂTRES - SALLES EQUIPÉES - SALLES INFORMATIQUES ET AUTRES ESPACES

SALLES	PLACES	ÉQUIPEMENT	1/2 JOURNÉE		JOURNÉE		SOIRÉE (par heure à partir de 17h00)**		Périodes annuelles de fermeture (décembre et juillet) ou samedis, dimanches et jours fériés	
			ADM*	Hors adm	ADM*	Hors adm	ADM*	Hors adm	ADM*	Hors adm
			XPF HT	XPF HT	XPF HT	XPF HT	XPF HT	XPF HT		
AMPHIS	Amphi A1	396	Syst. Audio-vidéo + vidéoprojecteur	34 000	45 000	54 000	73 000	17 000	23 000	+ 25% par référence aux prix de base
	Amphi A2 - Amphi A3	180 (A2) 276 (A3)	Syst. Audio-vidéo + vidéoprojecteur	31 000	41 500	48 000	63 000	17 000	23 000	
	Amphi E - Amphi F	77 (Amphi E) 67 (Amphi F)	Syst. Audio-vidéo + vidéoprojecteur	26 000	35 000	39 000	52 000	14 000	19 000	
SALLES ÉQUIPÉES	Salles G2-1 et G3-1 - salle réunion Inspé	80 (G2-1/G3-1)	Syst. Audio-vidéo + vidéoprojecteur	15 000	19 000	22 000	31 000	7 000	8 000	
	Salles A1-1, A3-1, B1-4, B1-5, F1-1, F2-1, F3-1, G2-2, G3-2 et G3-3	Entre 32 et 40	Syst. Audio-vidéo + vidéoprojecteur	11 000	15 000	18 500	25 000	4 500	7 000	
	Salles A0-1, B1-1, E3-2, E4-2, F3-2, G3-4 et INSPE A14	Entre 16 et 28	Syst. Audio-vidéo + vidéoprojecteur	11 000	15 000	18 500	25 000	4 500	7 000	
	Salles A3-2, E1-1, E2-1, E3-1, E4-1 et G1-1, INSPE B2-1, B2-6, TICE, Inspé TP1	Entre 42 et 70 (48 InspéTP1)	Syst. Audio-vidéo + vidéoprojecteur	14 000	18 000	21 000	30 000	6 000	8 500	
	Salles A0-1, A1-1, B1-4, B1-5, E3-2, E4-2, F1-1, F2-1, G2-2, G3-2 et G3-3 / INSPE B01-B02-B03-Farenati 1-Farenati 2-B11-B12-B13-B24-B25	Entre 26 à 40 30 (salles Inspé)	Syst. Audio-vidéo + vidéoprojecteur	12 000	16 000	19 500	26 000	5 000	7 000	
SALLES INFORMATIQUES	Salles B1-2, 1-3, 2-1, 2-2 et 2-3	24 (sauf B21-1 : 16)	24 (16) postes + 1 poste professeur	31 000	41 500	49 000	66 000	12 000	14 000	
	Salle B2-4	39	39 postes + 1 poste professeur + 1 vidéoprojecteur	40 500	52 000	69 000	86 000	14 000	16 000	
SALLES TP	Salle C1-1 / C1-2	20 (C1-1) 24 (C1-2)	TP biologie	40 500	52 000	70 000	86 500	14 000	16 000	
	Salle C2-1	28	TP chimie	42 000	53 000	71 000	87 000	15 000	17 000	
	Salle C2-2	24	TP Physique	45 000	60 000	75 000	90 000	16 000	18 000	

VISIOCONFERENCES ET/OU COLLOQUES, SEMINAIRES, EXPOSITIONS	PLACES	ÉQUIPEMENT	1/2 JOURNÉE		JOURNÉE		SOIRÉE (par heure à partir de 17h00)**		Périodes annuelles de fermeture (décembre et juillet) ou samedis, dimanches et jours fériés	
			ADM*	Hors adm	ADM*	Hors adm	ADM*	Hors adm	ADM*	Hors adm
			XPF HT	XPF HT	XPF HT	XPF HT	XPF HT	XPF HT		
Auditorium du centre de recherche	67	Syst. Audio-vidéo + vidéoprojecteur	50 000	60 000	80 000	90 000	17 000	23 000	+ 25% par référence aux prix de base	
Salles de réunion 1 ou 2 du centre de recherche	12	Syst. Audio-vidéo + vidéoprojecteur	15 000	25 000	25 000	35 000	15 000	20 000		
Fare pote'e	35	Syst. Audio-vidéo + vidéoprojecteur	30 000	40 000	60 000	70 000	17 000	23 000		
Salles du bâtiment A (A2,1 - A2-2) ou salle de l'INSPE	15	Syst. Audio-vidéo + vidéoprojecteur	23 000	33 000	30 000	40 000	15 000	20 000		

AUTRES ESPACES	1/2 journée		Journée		Soirée (par heure à partir de 17h00)		Périodes annuelles de fermeture (décembre et juillet) ou samedis, dimanches et jours fériés	
	ADM*	Hors adm	ADM*	Hors adm	ADM*	Hors adm	ADM°	Hors adm°
	XPF HT	XPF HT	XPF HT	XPF HT	XPF HT	XPF HT		
ESPACES CONVIVIALITÉ (DECK, ABRI BATIMENT A)	17 000	29 000	29 000	41 000	12 000	17 500	+ 25% par référence aux prix de base	
RESTAURANT UNIVERSITAIRE	24 000	31 000	39 000	52 000	12 000	17 500		
HALLE DES SPORTS	32 000	43 000	55 000	74 000	14 000	19 000		

CAMPUS OUTUMAORO	1/2 journée	Journée	Soirée (par heure à partir de 17h00)	Périodes de fermeture ou samedis, dimanches et jours fériés
	HT	HT	HT	HT
LOCATION DU CAMPUS	460 000	806 000	120 000	1 036 000

\* services de l'Etat ou du Pays

\*\*Pour les locations de salle en soirée, la location n'est possible que pour une période minimale de 2 heures

S'agissant de la connexion web par wifi, l'université offre gratuitement 2 comptes d'accès, chaque compte supplémentaire est facturé 500 XPF.

Pour toute location de salle à la semaine, du lundi au vendredi, une journée est offerte.

Taux de TVA applicable aux locations de salle au 01/12/2023 : 13%

**ATTENTION : les prestations annexes aux locations (ménage par exemple) seront facturées en plus en fonction des dépenses supportées par l'Université (sauf pour la Cité internationale)**

## CITÉ INTERNATIONALE

Durée	étudiant	Non étudiant
tarif nuitée	2 000	4 500
tarif hebdo	11 000	22 000
tarif mensuel	35 000	70 000
Caution	22 000	22 000
Prorata semaine	1 600	3 000
Prorata Mois	1 200	2 500

### **Règles de facturation des tarifs de la Cité Internationale :**

- Les séjours inférieurs à 6 nuitées ne sont pas admis. (Sauf événements recherche ou formations organisés par l'UPF, dans ce cas sur devis, dans la limite des tarifs applicables).
- Au-delà de 18 nuitées, le tarif mensuel est appliqué.
- Les jours supplémentaires entre 6 et 18 nuitées sont facturés à l'unité.

**UNITE MIXTE  
DE RECHERCHE  
E I O**

		<b>Forfait 3 heures HT</b>	
		<b>En XPF</b>	<b>En euros</b>
		<b>Catégorie d'établissement</b>	
Microscope électronique à balayage	Etablissement public	16 000	134,08
	Etablissement privé	26 000	217,88

		<b>Coût HT à la demi-journée (toute demi-journée commencée est due)</b>	
		<b>En XPF</b>	<b>En euros</b>
		<b>Catégorie d'établissement</b>	
Microscope électronique à épifluorescence	Etablissement public	5 000	41,90
	Etablissement privé	10 000	83,80



# ŒUVRES UNIVERSITAIRES

<b>Catégorie d'étudiants</b>	<b>Tarif</b>	<b>Echéance</b>	<b>Caution en XPF</b>	<b>Loyer en XPF</b>
Etudiant de l'UPF non boursier	A	Mensuelle, CC 3 500 XPF (*)	35 000	35 000
Etudiant de l'UPF boursier	B	Mensuelle, CC 3 500 XPF (*)	22 500	22 500
Etudiant hors UPF	C	Quotidienne		4 000
	D	Mensuelle, CC 3 500 XPF (*)		35 000
Non étudiant	E	Quotidienne		6 000
	F	Mensuelle		67 000

(\*) charges comprises

Durant l'année universitaire (de la rentrée d'août jusqu'au 30 juin) toute quinzaine entamée sera due.

Durant les vacances universitaires (juillet/août) et pour un séjour inférieur à 1 mois, le loyer sera calculé au prorata du nombre de jours d'occupation du tarif non boursier (A) pour les étudiants de l'UPF.

Kits d'installation proposés aux étudiants boursiers de la cité universitaire lors de la remise des clés :

- Kit d'équipement (draps, vaisselles pour 1 personne, ...) : 1 500 XPF l'unité
- Kit d'hygiène (lessive, savon, dentifrice, brosse à dents, ...) : 500 XPF l'unité

# Direction des Services Informatiques

**Prestations assurées par la cellule TICE de l'UPF**

<b>PRESTATIONS IMAGES</b>	<b>Unité</b>	<b>TARIF XPF (HT)</b>	<b>TARIF* XPF - 15 % (HT)</b>
Journées de tournage	Jour	47 500	40 375
Journées de montage	Jour	60 000	51 000
Forfait de base, durée < 5 mn	Forfait	225 000	191 250
La minute montée supplémentaire	mn montée	45 000	38 250
Accueil et prise en main (4 personnes maximum)	Jour	70 000	59 500
Location sans accompagnement	Jour (7h)	50 000	42 500
Accompagnement à la création des supports pédagogiques	Jour	40 000	34 000
Coaching sur comment parler devant une caméra en studio	Jour	60 000	51 000
1 Camera 1 micro	Jour	47 500	40 375
2 Camera 1 micro	Jour	60 000	51 000
Multi session	Nous consulter		

<b>PRESTATIONS E-learning</b>	<b>Unité</b>	<b>TARIF XPF (HT)</b>	<b>TARIF* XPF - 15 % (HT)</b>
<b>Serveur Elearning (services hébergement non inclus)</b>			
Configuration d'un serveur Moodle ou Claroline	Unité	500 000	425 000
Accompagnement à la prise en main administration	Jour	70 000	59 500
Accompagnement à la prise en main enseignant	Jour	35 000	29 750
Création de module E-learning	Jour	60 000	51 000
<b>Serveur Elearning (services hébergés)</b>			
Configuration d'un serveur Moodle ou Claroline - Lancement	Unité	500 000	425 000
Hébergement / Maintenance système d'un serveur Moodle – à partir année 2	Année	500 000	425 000
<b>Stratégie Elearning / Consulting de projet e formation</b>			
Formation de formateur	jour	50 000	42 500
Accompagnement à la décision, aide à la création de formation en ligne : stratégie, objectif, scénarisation	Jour	60 000	51 000

<b>PRESTATIONS ROBOT Téléprésence</b>	<b>Unité</b>	<b>TARIF XPF (HT)</b>	<b>TARIF* XPF - 15 % (HT)</b>
Configuration sur site du robot et accompagnement à la prise en main	Unité	60 000	51 000
Journée d'utilisation	Jour	70 000	59 500

\*un abattement de 15% est applicable lorsque les prestations sont effectuées au profit d'un organisme public

# RECHERCHE

Dans le cadre de la participation des personnels scientifiques des laboratoires de l'Université, les tarifs des expertises sont fixés comme suit :

	<b>Tarif horaire</b>	<b>Tarif journalier</b>
Membre junior	35.000 xpf	130.000 xpf
Membre senior	60.000 xpf	250.000 xpf

Sont considérés comme membres « junior » : les doctorants, post-doctorants, ATER, ingénieurs d'études et assimilés ;

Sont considérés comme membres « senior » : les ingénieurs de recherche, les Maîtres de Conférences, les Professeurs des Universités et corps assimilés